

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 Mars 2026

Membres présents : Mmes BRABANT Carine, LEMAIRE Marie-José, FLAMENT Sonia, CARON Janique, PHILIPPE Céline, CONFURON Amélie, CAUDRON Claudie. Mrs LEFEBVRE Guillaume, ZURAWSKI Christian, FROMENT Maxime, JAGOURY Patrick, PENIN Cyril, BEN Stéphane, BOULANGER Jonathan, ROMAND Jean-Yves.

Convocation du 24 Mars 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Le secrétaire de séance est Madame FLAMENT Sonia.

1/ Désignation du délégué à la défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un nouveau délégué à la défense.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme délégué :

*Monsieur ZURAWSKI Christian

Voté à l'unanimité.

2/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité français, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes (se référer aux conditions de l'article 1650).

3/ Désignation du délégué à la sécurité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un nouveau délégué à la sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme délégué :

*Monsieur ZURAWSKI Christian

Voté à l'unanimité.

4/ Désignation des délégués du SIVU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer les délégués pour représenter la commune au sein du Sivu Scolaire de WANQUETIN.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme délégués titulaires :

- Madame FLAMENT Sonia
- Madame CONFURON Amélie

Et

En qualité de délégués suppléants

- Monsieur LEFEBVRE Guillaume
- Monsieur FROMENT Maxime

Voté à l'unanimité.

5/ Désignation des membres du bureau de l'AFR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer des représentants pour siéger aux réunions d'AFR.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme représentants titulaires :

- Monsieur LEFEBVRE Guillaume
- Madame LEMAIRE Marie-Josée
- Madame CAUDRON Claudie

Voté à l'unanimité.

6/ Désignation des délégués du syndicat des vallées du Gy et de la Scarpe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer les délégués titulaires et suppléants afin de siéger au syndicat des vallées du Gy et de la Scarpe pour représenter la commune de WANQUETIN au sein de cette institution.

Les statuts prévoient que chaque commune soit représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

En qualité de délégués titulaires :

- Monsieur LEFEBVRE Guillaume
- Madame FLAMENT Sonia

Et

En qualité de délégués suppléants :

- Monsieur ZURAWSKI Christian
- Monsieur ROMAND Jean-Yves

Voté à l'unanimité

7/ Désignation d'un délégué à la FDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la commune au sein de la Fédération Départementale de l'Energie.

Le délégué qui sera désigné aura pour rôle de représenter la commune. Il sera le relais entre la commune et la FDE 62 en participant aux groupes de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur ZURAWSKI Christian

Voté à l'unanimité.

8/ Recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'un surcroît de travail constaté cet été (travaux d'entretien et de jardinage) suite à l'absence d'un adjoint technique pour maladie, il serait souhaitable de prévoir l'emploi de personnel saisonnier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE afin de faire face au surcroît de travail de recruter une personne pour réaliser ces travaux de façon saisonnière à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 30 septembre 2026 inclus.

DIT que l'âge requis pour ce poste est de 18 ans et plus.

L'intéressé sera rémunéré selon le grade d'adjoint technique territorial au 1^{er} échelon.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 h 00.

Voté à l'unanimité.